



ANNONCE DE COURSE * DÉPARTEMENTALE

Domaine de Bessilles – Moyenne Distance

Samedi 27 avril 2024

Montagnac (34)



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation : AMSO34
Directeur de course : Thierry Chomaud
Délégué Arbitre Régional : -
Contrôleur des circuits régional CO à pied : -
Traceur régional CO à pied : Thierry Chomaud
GEC : Patrick Sinico
Configuration boitiers : **SIAC**

COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL

NON



CARTE

Nom : Base de Bessilles
Relevés : 2021
Cartographe : Léo Falcone

Échelle : 1/4000

Équidistance : 2.5m

Type de terrain : parc ouvert et forêt (blanc, vert 3)



ACCÈS

Fléchage : non (rdv parking nord)
Covoiturage : cf [lien covoitribu](#)
Distance parking-accueil : 200m
Distance accueil-départ : 200m
Distance arrivée-accueil : 200m



HORAIRES

Accueil : à partir de 13h15

Départ : au boîtier entre 14h et 15h

Remise des récompenses : 15h30

Fermeture des circuits : 16h



CIRCUITS

Nombre de circuits compétition : 4

Voir tableau des circuits ci-après.

Circuits de couleurs suivant le [Cahier des charges des courses en Occitanie](#) et le [Guide des choix des circuits couleur](#).

Règlement applicable : [Règlement des Courses d'Orientation en Occitanie](#)



RÉSULTATS

<http://amso34.fr/>



TARIFS

	19 ans et +	18 ans et -
Licenciés FFCO :	7 €	3 €
Non-licenciés FFCO :	10 €	10 €
Location de puce :	3€	
Taxe pour inscriptions tardives, ou absence non justifiée :	3 €	

CIRCUIT	TEMPS Moyen des 3 1ers
Orange – env. 4Km	30'
Orange court – 3.2Km	25'
Jaune – env. 3Km	25'
Bleu – env. 2Km	20'
Vert – env 1Km	15'



INSCRIPTIONS

Sur site <http://cdco34.fr/courses.php> avant le dimanche 21/04 22h Contact amso34@yahoo.fr

L'accès aux circuits chronométrés est réservé aux titulaires d'une licence compétition ou découverte et aux non-licenciés titulaires d'un Pass' Compétition, respectant les conditions médicales d'accès :

- pour les majeurs : [attestation](#) de prise de connaissance du questionnaire médical fédéral et des recommandations des cardiologues du sport;

- pour les mineurs : [attestation](#) par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur que chacune des rubriques du [questionnaire de santé](#) a donné lieu à une réponse négative, ou certificat médical de moins de 6 mois.

(*) jusqu'au niveau jaune inclus pour ces derniers